



## LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

« **ITEKA** » association sans but lucratif

*Agréée par l'ordonnance ministérielle n° 530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991*

*Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)*

---

### 3 mai 2000 – Journée internationale de la liberté de la presse

#### Déclaration de la ligue ITEKA

1. La célébration ce 3 mai 2000 du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la journée internationale de la liberté de la presse offre l'occasion à la Ligue ITEKA de rappeler l'importance primordiale de l'émergence au Burundi d'une presse libre, respectueuse des règles déontologiques élémentaires et accessible au plus grand nombre de Burundais.
2. Les crises dont le Burundi est le théâtre depuis plus de 30 ans s'expliquent pour une part non négligeable par les lacunes et la perversion des systèmes depuis toujours mis en place pour contrôler de manière étroite, d'une part l'information publique transmise aux Burundais et d'autre part, les sujets livrés aux débats d'opinion ainsi que l'étendue de ces débats. Depuis 1988, la liberté d'informer a marqué des progrès lents mais réels au Burundi, par rapport aux années précédentes. Toutefois, après la période sombre des années 1994 à 1996 au cours de laquelle se multiplièrent les titres de presse extrémistes et anti-professionnels, le Burundi est timidement revenu à un système d'information publique caractérisé par une pluralité extrêmement faible des titres de presse, l'absence de diversité et la pauvreté tant quantitative que qualitative des informations et des débats d'opinion livrés au public.
3. Depuis l'Indépendance, une génération entière de Burundais a grandi dans un environnement qui lui a appris à accepter comme un ordre naturel des choses le contrôle partisan par le Gouvernement des moyens d'information de masse et l'absence de toute politique gouvernementale visant à promouvoir l'essor d'une presse libre, indépendante et accessible aux masses. A ce jour, les partis politiques n'ont, eux-mêmes, jamais semblé remettre en cause les bases fondamentales de cette « règle de jeu » viciée. Ils ne dénoncent que les violations de cette règle qui les désavantagent et ne luttent que pour l'accès à un pouvoir dont ils récupéreraient tous les privilèges illégitimes, dont celui du contrôle partisan des médias publics et partant, de l'opinion. Comme en 1992-1993, lors des campagnes pour les élections législatives et présidentielles, aujourd'hui, à la veille d'un accord de paix, Gouvernement, partis et mouvements d'opposition politique se réclamant du « changement » s'entendent tacitement sur un statu quo dans « l'ordre » de l'information au Burundi.
4. La Ligue ITEKA est préoccupée par le fait qu'hier comme aujourd'hui, ni le Gouvernement ni les partis et mouvements politiques ne proposent d'alternative sérieuse pour le développement d'une presse libre, responsable et accessible aux masses. Cela ressort du programme général du gouvernement de transition, approuvé par l'Assemblée nationale en novembre 1998, du plan d'action à moyen terme du Ministère de la Communication, mis en route en 1999 et enfin de la « cinquième esquisse » (février 2000) du Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance, confinée dans les « principes constitutionnels et les arrangements de transition ».
5. La vocation quasi-fatale des gouvernements et des partis politiques à perpétuer l'ordre actuel de l'information au Burundi en l'absence de tout contre-courant puissant ne rend que plus évidente la responsabilité de la société civile burundaise à briser cet ordre. A cet égard, il convient d'admettre

que le mouvement associatif a lui-même trop longtemps accusé une certaine inertie et de la désorganisation vis-à-vis de l'objectif du développement de la presse au Burundi. Victime d'un long conditionnement dans l'ordre de la « pensée unique » et de l'« Etat-Providence », ce mouvement associatif doit aujourd'hui se ressaisir, se libérer des servitudes intellectuelles et comportementales héritées du passé pour relever ses défis qui consistent notamment :

- à prendre pleinement conscience de sa responsabilité active dans l'inversion d'un « ordre de l'information » qu'aucun gouvernement burundais ne prendra librement l'initiative d'abolir contre son propre intérêt à régner en maître absolu ;
  - à élaborer un diagnostic complet, pertinent et objectif des mécanismes et des politiques actuels en matière d'information publique et en faveur de la presse et partant, à définir et mettre en œuvre un plan d'action stratégique et opérationnelle qui aurait pour principaux objectifs : a) d'assurer par la formation et le perfectionnement en cours d'emploi le développement des capacités et des compétences générales, éthiques et techniques, en matière de journalisme ; b) de promouvoir des solidarités fortes au sein de la profession journalistique, nouées autour d'une conscience aiguë et commune du rôle social éminent de la presse d'une part et du respect de l'éthique professionnelle d'autre part ; c) de contraindre les pouvoirs publics à adopter et exécuter des mesures de nature à favoriser l'émergence d'une presse libre, informative, plurielle et accessible au plus grand nombre possible de Burundais.
6. La Ligue ITEKA se réjouit des conventions conclues en 1998 avec Radio France Internationale (RFI) et en 2000 avec la BBC. Celles-ci ont ouvert les ondes FM du pays et des centaines de milliers d'auditeurs radiophoniques du Burundi à un accès plus facile à des nouvelles plus libres et plus contradictoires sur le Burundi. Elle encourage le Conseil National de la Communication à garder l'esprit d'ouverture qui a inspiré ses positions vis-à-vis des requêtes de RFI et de la BBC. Parallèlement, elle recommande au Gouvernement burundais d'adopter et de prendre des mesures pour donner autant de chances aux médias burundais qu'il en a été donné à RFI et à la BBC de rendre compte aux Burundais – et sous un angle de vue burundais – de l'actualité nationale, sous-régionale et internationale.
7. La Ligue ITEKA espère que ce 10<sup>ème</sup> anniversaire de la journée internationale de la liberté de la presse qui survient à une étape clé du processus de paix soit une occasion d'ouvrir enfin de nouvelles perspectives de développement à la presse au Burundi.

Fait à Bujumbura, le 3 mai 2000

Pie NTAKARUTIMANA

Président de la Ligue ITEKA